



## MUNICIPALITE

---

### **PREAVIS N° 31/2023 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de CHF 5'925'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2024**

<b>Commissions</b>	<b>Date - heure</b>	<b>Lieu</b>
Ad hoc	Je. 23 novembre 2023 à 19h00	HDV salle 6
COFI - Finances	Me. 8 novembre 2023 à 18h15	Salle CC
ComEn <sup>2</sup> - Environnement et énergie	Je. 9 novembre 2023 à <b>19h00</b>	HDV salle 6

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Objet du préavis .....	4
2.	Introduction.....	4
3.	Descriptif des travaux .....	6
4.	Coût des travaux .....	7
4.1	Patrimoine administratif .....	7
4.2	Patrimoine financier .....	9
4.3	Prestations propres .....	10
5.	Procédure.....	10
6.	Marchés publics.....	10
7.	Calendrier.....	11
8.	Aspects financier .....	11
9.	Conclusions.....	12

## LEXIQUE

BAT	Bâtiment, Gérance et Energie
CAB	Centre artisanal des Bosquets
CAD	Chauffage à distance
CGEM	Cellule de Gestion des Evènements Majeurs
COS	Cohésion sociale
DT	Direction des travaux
DUR	Durabilité
ECA	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud
ECO	Economie et tourisme
ECS	Eau chaude sanitaire
EPT	Equivalent plein-temps
FAM	Famille, éducation et sport
IT	Installations techniques
MCH2	Modèle comptable harmonisé version 2
MSAP	Musée Suisse de l'appareil photographique
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
PA	Patrimoine administratif
PAC	Pompe à chaleur
PF	Patrimoine financier
PMR	Personne à mobilité réduite
PPE	Propriété par étage
PPLS	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire
RMO	Représentant du maître de l'ouvrage
URB	Urbanisme et Mobilité

Vevey, le 30 octobre 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 5'925'000.— pour l'entretien du patrimoine communal. Ce montant est composé du coût des travaux « entretiens spéciaux » précédemment inscrits au budget de fonctionnement pour CHF 3'101'000.— (CHF 3'024'000.— en 2023), du coût des travaux prévus par le crédit cadre d'entretien des bâtiments communaux CHF 2'434'000.— (objet n°78 au plan des investissements, CHF 700'000.—/an) et de la valorisation des prestations propres pour un montant de CHF 390'000.— selon le modèle MCH2.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs du programme de législature, dont celui « d'entretenir et rénover notre patrimoine ». Il met en œuvre également les mesures E.4.7 à E.A.11 du Plan climat.

La volonté est de poursuivre l'effort entrepris pour augmenter l'entretien de nos bâtiments communaux, par des remises en état, mises en conformité en matière d'accès PMR, de sécurité incendie, amélioration des installations techniques, mais également répondre aux besoins d'aménagement des locaux des utilisateurs·trices.

## 2. INTRODUCTION

### Budget de fonctionnement

Les règles comptables prévoient que les dépenses d'investissements ne soient pas portées au budget de fonctionnement. Elles concernent l'acquisition de biens durables qui entrent dans notre patrimoine avec, pour effet, de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître. Mais aussi toutes les dépenses sur des actifs ayant pour effet l'augmentation de leur valeur, l'accroissement notable de leur durée d'utilisation, la diminution de leur coût d'utilisation ou encore une production supérieure. Les charges directement ou indirectement liées doivent également être incluses aux dépenses d'investissement : comptes d'attente, études, charges de personnel, honoraires, frais accessoires, etc.

Ainsi, en ce qui concerne l'entretien du patrimoine communal, nous avons identifié les dépenses qui devaient être considérées comme des investissements de celles qui restent dans le budget de fonctionnement. Il s'agit principalement des dépenses dites d'entretien courant et maintenance propres à assurer la capacité fonctionnelle et d'un montant inférieur à CHF 20'000.—.

### Crédit cadre pour l'entretien du patrimoine communal

Dans la législature 2006-2011, la Municipalité avait introduit pour la première fois une ligne au plan des investissements de CHF 500'000.— pour les travaux d'entretien. L'objectif était de pouvoir se focaliser sur quelques objets particuliers nécessitant des travaux ne pouvant être couverts par les montants alloués au budget d'entretien courant. Cette enveloppe annuelle est passée à CHF 700'000.— dès la législature 2011-2016 et maintenue jusqu'à ce jour.

Depuis l'instauration de ce crédit cadre dans la législature 2006–2011, sept préavis ont été déposés pour une ou plusieurs années, soit :

Préavis N° 8/2006 : période 2006

- Collège Bleu – Salles de sciences
- Salle de gymnastique de Subriez – Sol sportif
- Bibliothèque municipale – Assainissement de la voûte jouxtant le bâtiment

Préavis N° 13/2008 : période 2007 - 2009

- Rue du Conseil 6 – Création de deux appartements et rénovation de l'enveloppe
- Vevey-Corseaux-Plage – Prise d'eau sur conduite existante de Nestlé
- Collège de la Veveyse – Rénovation des douches
- Ecole du Clos – Assainissement de la salle de gymnastique

Préavis N° 12/2010 : période 2010

- Temple de Gilamont – Réfection de l'enveloppe
- Rue du Conseil 6 – Mise en conformité de la Pomme d'Or

Préavis N° 1/2013 : période 2013 - 2015

- Cour-au-Chantre – Travaux d'entretien et de conservation
- Port Franc et voirie – Mise en conformité incendie et travaux d'entretien
- Musée 5 – Remplacement du monte-charge de la cave de l'hôpital

Préavis N° 32/2015 : période 2015 - 2016

- Maria-Belgia 16 – Rénovation de la toiture
- Garderie des Marionnettes – Rénovation de la toiture et d'une terrasse
- Verger 10 – Travaux de réaménagement et de réfection
- Vevey-Corseaux-Plage – Remplacement du monte-charge et travaux d'entretien
- Immeubles Guisan 69/75 – Assainissement des installations techniques

Préavis N° 18/2018 : période 2018 - 2019

- Toilettes publiques – Rénovation phase 1
- Théâtre municipal – Rénovation des sièges
- Station de pompage du Jardin Doret – Réaffectation
- Vevey-Corseaux-Plage – Eclairage, étanchéité et expertise.

Préavis N° 19/2021 : période 2021-2022

- Toilettes publiques – Rénovation phase II
- Théâtre municipal – Assainissement d'installations scéniques
- Collège Kratzer – Réfection partielle de la toiture
- Simplon 38 – Rénovation partielle du poste de police (PR 31/2022)
- Installations sécurité et équipements de protection incendie
- Installations de chauffage – Sous-stations du CAD Bleu

Plan des investissements, patrimoine financier (PF) et assainissement énergétique

La rénovation du parc existant recèle un important potentiel de réduction des besoins énergétiques. En parallèle de l'entretien courant prévu au budget de fonctionnement et des travaux issus des projets inscrits au plan des investissements, dont la présente demande de crédit, la Municipalité a lancé l'analyse de l'assainissement énergétique de son patrimoine financier avec une priorité sur les immeubles d'habitation collective<sup>1</sup>. Le résultat de la première phase sera connu d'ici le mois de décembre 2023 et une demande de crédit d'études pour l'assainissement énergétique d'une sélection d'immeubles sera déposée avant l'été 2024 au Conseil communal avec comme objectif des chantiers dès 2025.

---

<sup>1</sup> C 04/2023 Ouverture d'un compte d'attente pour l'étude préliminaire de l'assainissement énergétique des bâtiments locatifs, propriétés communales

### 3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Selon les principes et composantes du modèle comptable pour les communes vaudoises, le patrimoine fait l'objet d'une classification séparant le patrimoine administratif du patrimoine financier<sup>2</sup>. Le patrimoine administratif (PA) comprend tous les bâtiments qui servent directement à exécuter une tâche publique, c'est-à-dire les tâches que la commune doit accomplir en vertu de dispositions légales (écoles, églises, etc.). Ils sont inaliénables, car leur aliénation remettrait en cause l'accomplissement des dites tâches publiques. Les actifs du patrimoine administratif sont soumis à amortissement, selon la méthode linéaire.

Le patrimoine financier (PF) comprend tous les actifs qui ne servent pas directement à exécuter une tâche publique (immeubles locatifs, salles de spectacles, garderies, musées, etc.). Ils sont détenus par les collectivités publiques pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital. Ils ne doivent pas obligatoirement être amortis, mais peuvent l'être, selon le choix de chaque collectivité publique et dans le respect des principes comptables. Les éléments du patrimoine financier peuvent être cédés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques, puisqu'ils ne sont pas indispensables en soi à l'activité de la collectivité publique.

Le MCH2 prévoit des amortissements différents pour le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Pour les immeubles du PA, il y a plusieurs durées d'amortissement prévues selon le type des travaux : études sur 10 ans, travaux de menue importance sur 10 ans et autres travaux sur 30 ans.

Pour le PF, dans le Canton de Vaud, la règle de base est qu'il n'y a pas d'amortissement ; en contrepartie, les immobilisations ne sont pas réévaluées. Toutefois, il est laissé aux communes la possibilité de procéder soit à des amortissements planifiés soit à des amortissements supplémentaires. La Municipalité a choisi de ne pas amortir les biens du PF et de procéder à des amortissements supplémentaires pour les investissements dont le but est de maintenir la valeur des biens et qui, par définition, n'apportent pas de plus-value.

Le montant annuel moyen pour l'entretien ces dix dernières années a été de CHF 3'900'000.—/an, soit 0,67% de la valeur ECA de son patrimoine, qui était de 580'432'123.— au 31.12.2022. Une valeur entre 1 et 1,2 % est souvent citée comme référence pour un entretien suffisant, sans vétusté apparente.

La valeur ECA des propriétés communales est maintenant de CHF 597'669'873.—, yc les nouvelles acquisitions faites en 2023<sup>3</sup>, non compris les « Rentiers spéciaux »<sup>4</sup> pour CHF 16'018'795.—.

Il faudra donc consacrer environ CHF 6'000'000.— pour l'entretien des bâtiments. Le budget de fonctionnement 2024 prévoit un montant de **CHF 3'440'000.—** pour l'entretien courant du PA et du PF, auquel il faut ajouter **CHF 3'101'000.—** de dépenses d'investissement constituant la part du montant du présent préavis qui sera utilisé pour de l'entretien (maintien de la valeur), pour un total final de **CHF 6'541'000.—**, soit **1.09%** de la valeur ECA.

La Ville de Vevey possède 215 objets répertoriés sur les territoires de Vevey, Chardonne, Corseaux, St-Légier, La Tour-de-Peilz et Château d'Oex. La liste des propriétés communales figure, année après année, dans la partie finale de la brochure des comptes et fera l'objet d'un préavis en 2024 pour l'actualisation de l'affectation des immobilisations au PA ou PF.

<sup>2</sup> MANUEL MCH2 - Principes et composantes du modèle comptable pour les communes vaudoises, Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), Direction des finances communales, juillet 2022, maj 9 septembre 2022

<sup>3</sup> Immeubles Bvd Henri Plumhof 2-4-6-8-10 et av. Rolliez 7-9-11

<sup>4</sup> Brochure des comptes 2022, p 219-228

D'affectations, de dimensions et d'âges différents et en fonction de l'objectif de maintien de la valeur du patrimoine, les bâtiments communaux nécessitent un entretien courant et périodiquement des travaux allant de la réfection simple à la rénovation lourde. Ainsi se différencient les travaux de maintenance propres à assurer la capacité fonctionnelle de la construction, des travaux de rénovation, permettant d'adapter l'immeuble aux exigences normatives et aux besoins des utilisateurs·trices. Un grand nombre de solutions intermédiaires existe, que l'on soit amené à répondre à des modifications d'usage ou à l'application de directives techniques ou légales.

Les locataires, agent·e·s d'exploitation, et, en règle générale, l'ensemble des utilisateurs·trices, interviennent régulièrement auprès de l'administration pour fournir des renseignements complémentaires sur les défauts constatés, les dégradations éventuelles ainsi que sur l'évolution des besoins.

#### 4. COÛT DES TRAVAUX

Le crédit demandé permettra la réalisation de travaux garantissant la sécurité du bâtiment, sa capacité fonctionnelle, l'optimisation de ses installations techniques, l'amélioration de l'organisation des locaux et le confort aux utilisateurs·trices. Le crédit permettra également de réagir à l'imprévisibilité des défaillances techniques. Les montants sont estimés à  $\pm 20\%$ .

##### 4.1 Patrimoine administratif

###### Clos 1 - Collège Kratzer

Installation d'une paroi de séparation à la bibliothèque	CHF	30'000.—
CGEM (Grand consommateur) - Remplacement des luminaires et systèmes d'optimisation électrique	CHF	70'000.—
Remplacement des portes d'entrée du bâtiment (côté cour)	CHF	50'000.—

###### Collège 30 - Collège 1838

Rénovation des locaux du secrétariat scolaire	CHF	50'000.—
---	-----	----------

###### Conseil 8 - Maison du Conseil

Réaménagement des locaux au 1 <sup>er</sup> étage (Accueil des locaux PPLS)	CHF	140'000.—
Restauration de la porte d'entrée + motorisation (accès PMR)	CHF	25'000.—

###### Crosets - Terrains de Copet I & II

Remplacement du système de production de chaleur avec raccordement au CAD-Gilamont	CHF	85'000.—
Réfection de l'enceinte du terrain (côté sud)	CHF	45'000.—

###### Ernest Ansermet 10 - Centre nautique et balnéaire<sup>5</sup>

Transformation de la buvette des Bains-Payes pour mise aux normes	CHF	500'000.—
Réparation et remplacement des lames d'avant-toit (vandalisme)	CHF	35'000.—

###### Gare 2 - Jenisch

Amélioration du système de gestion de la distribution de chaleur du bâtiment	CHF	50'000.—
--	-----	----------

###### Grande-Place 29 - Grenette

Rénovation du clocher	CHF	110'000.—
-----------------------	-----	-----------

###### Lac 2 - Hôtel-de-Ville

<sup>5</sup> Sous PA actuellement, sous réserve de l'actualisation de l'affectation des immobilisations au PA ou PF par voie de préavis en 2024.

Compartimentage de la cage d'escaliers aux combles (sécurité contre l'incendie)	CHF	40'000.—
Remplacement partiel des installations de ventilation	CHF	45'000.—
CGEM (Grand consommateur) - Remplacement des luminaires et systèmes d'optimisation électrique	CHF	45'000.—
<u>Lavaux 19 - Piscine Vevey Corseaux Plage</u>		
Réfection des joints du bassin intérieur	CHF	25'000.—
Sécurisation de la pataugeoire	CHF	60'000.—
Assainissement du système de ventilation, d'ECS et du solaire thermique	CHF	110'000.—
Amélioration du système de production de chaleur avec l'installation d'une PAC définitive	CHF	120'000.—
Trattoria Vevey Corseaux Plage - Réfection des fenêtres du bâtiment	CHF	25'000.—
Trattoria Vevey Corseaux Plage - Assainissement de la toiture des cuisines et d'une chambre froide	CHF	100'000.—
CGEM (Grand consommateur) - Remplacement des luminaires et systèmes d'optimisation électrique	CHF	45'000.—
<u>Louis-Meyer - Salle de gymnastique Veveyse 71</u>		
Rafrachissement des vestiaires	CHF	80'000.—
<u>Midi 11 - Garderie Les Cèdres</u>		
Réfection des revêtements de sol (demande OAJE)	CHF	35'000.—
<u>Moulin 37 - Collège de Plan</u>		
Restauration des portes d'entrée du bâtiment (côté Rue des Moulins)	CHF	25'000.—
<u>Musée 5 - Caserne pompiers, salle de gym et appartements</u>		
Réfection de la salle de gymnastique (sol sportif et peinture des murs)	CHF	100'000.—
<u>Paix 37 - Camping de la Pichette</u>		
Rafrachissement du logement du gardien	CHF	50'000.—
<u>Prairie 12 - Collège de la Part-Dieu</u>		
Changement du système de production de chaleur	CHF	90'000.—
<u>St-Martin 1 - Maison du cimetière</u>		
Rénovation de l'appartement vacant (en lien avec la gestion du cimetière)	CHF	80'000.—
<u>Théâtre 4- Théâtre Le Reflet</u>		
Installation de panneaux pour améliorer l'acoustique de l'accueil	CHF	95'000.—
Remplacement des portes d'entrée du sas (4 portes)	CHF	60'000.—
<u>Torrent 27 - Collège de la Veveyse</u>		
Aménagement des locaux pour Crescendo (dernière phase)	CHF	50'000.—
<u>Divers bâtiments scolaires</u>		
Travaux d'urgence (imprévisibilité)	CHF	50'000.—
<u>Divers immeubles</u>		
Travaux d'urgence (imprévisibilité)	CHF	50'000.—
<b>Sous-total I</b>	<b>CHF</b>	<b>2'570'000.—</b>

## 4.2 Patrimoine financier

### Bosquets 33 - CAB (PPE)

Transformation des locaux pour l'accueil du Taekwendo (lot dans la PPE) CHF 180'000.—

### Clos 12 (SwissMedia Center)

Construction d'une extension pour l'aménagement de WC au 1er étage (bâtiment liaison Nord) CHF 75'000.—

Installation d'un système de ventilation pour le CLABO CHF 140'000.—

Aménagement de locaux pour le MSAP CHF 80'000.—

### Conseil 17

Rénovation d'un appartement (2 pièces) CHF 50'000.—

### Conseil 6

Rafrâichissement d'une partie de la façade (soubassement et menuiseries) CHF 40'000.—

### Gilamont 65-67 - Tours de Gilamont

Assainissement / nettoyage du réseau de ventilation double-flux et des échangeurs rotatifs CHF 60'000.—

### Guisan 69

Sécurisation de l'avant-toit (charpente, ferblanterie, couverture) CHF 50'000.—

### Madeleine 33

Rénovation du bâtiment pour mise en location (enveloppe, installations techniques et aménagements intérieurs) CHF 250'000.—

### Panorama 17 - Clos 9

Rénovation de logements vacants (4 à 5 logements) CHF 300'000.—

CGEM (Grand consommateur) - Remplacement du système de ventilation du parking, des luminaires et systèmes d'optimisation électrique CHF 200'000.—

Aménagement de vestiaires/douches dans les locaux de FAM CHF 40'000.—

### Perdonnet 33b - Bibliothèque et Café littéraire

Aménagement de la terrasse pour le Café Littéraire CHF 150'000.—

Remise en état des portes d'entrée du bâtiment (2 portes) CHF 30'000.—

Végétalisation de la toiture-terrasse de la bibliothèque pour lutter contre la surchauffe (en PPE) CHF 80'000.—

### Reller 1- Port-Franc

Remplacement du tableau électrique obsolète CHF 75'000.—

### Simplon 14-16

Transformation de l'ascenseur pour permettre l'accessibilité aux PMR aux locaux de l'administration (Simplon 16) CHF 250'000.—

Remplacement de fenêtres dans plusieurs appartements CHF 110'000.—

Transformation de locaux pour les besoins de l'administration BAT/URB/COS/DUR (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage) CHF 205'000.—

### Verger 10

Aménagement de locaux au 2<sup>ème</sup> étage (OCOSP) CHF 300'000.—

### Divers locatifs

Rénovation d'appartements vacants (3 à 4 logements) CHF 250'000.—

Travaux d'urgence (imprévisibilité) CHF 50'000.—

**Sous-total II** CHF **2'965'000.—**

## **4.3 Prestations propres**

Selon nos estimations, le suivi pour assurer les tâches de DT / RMO par les collaborateurs-trices du service Bâtiments, gérance et énergie (BAT) représentent 3 EPT/an. Actuellement 5 personnes assument, selon leur cahier des charges, une part du suivi de DT / RMO. 2 personnes sont rattachées au secteur bâtiments, 1 au secteur gérance et 2 au secteur énergie. Le montant pour les ressources internes (EPT) est valorisé financièrement et intégré dans les coûts de l'investissement et refacturé au projet pour un montant de CHF 390'000.— (3 EPT yc charges sociales).

**Sous-total III** CHF **390'000.—**

### Récapitulatif

#### **Sous total I**

Patrimoine admin., travaux de menue importance (durée d'amortissement 10 ans) CHF 837'000.—

Patrimoine admin., travaux d'importance (durée d'amortissement 30 ans) CHF 1'733'000.—

#### **Sous total II**

Patrimoine financier, maintien de la valeur (durée d'amortissement 10 ans) CHF 293'000.—

Patrimoine financier, maintien de la valeur (durée d'amortissement 30 ans) CHF 959'000.—

Patrimoine financier, travaux à plus-value (non amorti)<sup>6</sup> CHF 1'713'000.—

#### **Sous total III**

Prestations propres CHF 390'000.—

**Coût total des travaux** CHF **5'925'000.—**

## **5. PROCÉDURE**

Tous les travaux prévus dans le cadre de ce préavis seront annoncés à la Police des constructions en bonne et due forme (art. 103. al. 4 LATC) afin qu'elle puisse décider de la procédure adéquate à suivre dans les meilleurs délais, même pour les travaux de minime importance.

## **6. MARCHÉS PUBLICS**

La Ville de Vevey est soumise au respect de la Loi sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD). L'attribution des différents marchés se fera dans le respect de ces règles.

<sup>6</sup> voir chapitre 8. Aspects financier – Amortissement, p11

## 7. CALENDRIER

C'est 31 chantiers planifiés et statistiquement une dizaine de chantiers due à l'imprévisibilité (installations techniques et libération d'appartements) seront menés en 2024 en parallèle à l'entretien (courant et maintenance) comprenant plus de 1'000 interventions d'entreprises de la construction. Les travaux sont annoncés et organisés en fonction des contraintes et confort des utilisatrices.

## 8. ASPECTS FINANCIER

### Plan des investissements

Un montant de CHF 2'800'000.— est inscrit au plan des investissements du 28 novembre 2022 dans le chapitre « Objets à engager » sous n° 78 « Entretien du patrimoine communal 2023-2026 », avec un montant initialement prévu pour 2024 de CHF 700'000.—.

### Financement

Il est proposé de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements ».

### Subventions

Des demandes de subventions auprès du fonds communal pour l'énergie et le développement durable sont prévues. Elles seront portées en déduction lors du décompte final.

### Amortissement

Le crédit demandé sera amorti, selon les dépenses effectives, de la manière suivante :

#### Patrimoine administratif :

- Les travaux de menue importance de CHF 837'000.— seront amortis sur 10 ans, soit environ CHF 83'700.— par année ;
- Les travaux d'importance de CHF 1'733'000.— seront amortis sur 30 ans, soit environ CHF 57'800.— par année.

#### Patrimoine financier :

- Les travaux de menue importance dont le but est de maintenir la valeur de CHF 293'000.— seront amortis sur 10 ans, soit environ CHF 29'300.— par année ;
- Les travaux d'importance dont le but est de maintenir la valeur de CHF 959'000.— seront amortis sur 30 ans, soit environ CHF 32'000.— par année ;
- Les travaux apportant une plus-value d'un montant de CHF 1'713'000.— ne seront pas amortis.

Le montant de CHF 390'000.— en lien avec les prestations propres sera réparti proportionnellement et amorti en conséquence.

## 9. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

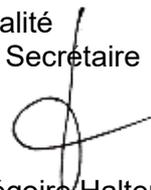
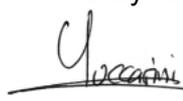
**VU** le préavis N° 31/2023, du 30 octobre 2023, concernant la « Demande de crédit de CHF 5'925'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2024 ».

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'925'000.— pour l'entretien du patrimoine communal ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Pascal Molliat

Annexe :  
Brochure - Descriptif des Travaux